

REGLEMENT INTERIEUR 2025/2026

Outre les droits d'inscription, l'élève doit s'acquitter de l'adhésion à l'association A Corps et Danse. Cette adhésion correspond aux frais de fonctionnement et des services divers.

Certificat Médical :

Ce document est obligatoire pour la pratique de toute activité sportive. Les élèves ne pourront être acceptés en cours sans leur certificat.

Assiduité aux cours :

L'assiduité aux cours de danse est obligatoire. Des absences répétées (motivées ou non), aux cours de danse et de mise en forme, ne sauraient en aucun cas donner droit à une forme de rattrapage des cours perdus ou de remboursement. **Toute absence doit être signalée au professeur le plus tôt possible au 06.62.63.56.97 (C. THIEBAULT) ou au 06 48 81 58 51 (M. BUET).**

Changement de cours :

Aucun changement de cours ne peut intervenir pendant l'année. Le choix du cours et du niveau sont définis à l'inscription. Cependant, l'intégration définitive reste à l'appréciation du professeur de danse uniquement.

Présence des parents aux cours :

Pour la bonne tenue des cours et le respect du travail du professeur, aucun parent ne peut rester assister aux cours. Cependant, avec l'aval du professeur vous pouvez demander à regarder, exceptionnellement, la fin du cours à partir du 3^{ème} trimestre.

Tenue lors des cours de danse/fitness :

La tenue de sport est obligatoire pour participer aux cours de l'association : jogging/legging, bouteille d'eau, cheveux attachés et baskets de salle pour le fitness. Le professeur se réserve le droit de refuser l'accès au cours aux personnes ne possédant pas la tenue adéquate, pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Absence du professeur :

L'association ne pourra être tenue de remplacer un cours qui n'aurait pu être effectué par le professeur. Toutefois, dans la mesure du possible, l'association cherchera une solution de rattrapage ou de remplacement.

Vacances scolaires :

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf cas exceptionnel).

Règlements (Voir Fiche Modalité de Paiement) :

L'inscription aux cours de danse est annuelle, excepté pour les cours Atelier contemporain qui peuvent être souscrits à l'unité. La mise en forme est réglée au cours avec achat de cartes 10, 20 ou 30 cours. La totalité du montant des cours doit être confiée à l'association le jour de l'inscription. Il est possible de régler en 5 fois par chèque qui seront déposés mensuellement par l'association.

Echéancier de règlement annuel :

(CF : Document de rentrée)

Remboursement :

L'inscription enregistrée est définitive. Aucune somme versée à l'association ne peut être remboursée en cas d'arrêt de l'élève.

Deux exceptions : maladie grave entraînant une incapacité de plus de 3 mois (sur présentation d'un certificat médical dans les 15 jours suivant l'arrêt des cours), **mutation professionnelle** de l'élève hors de la région Rhône-Alpes (hors stages) sur demande de l'employeur ou mutation de sa cellule familiale pour les mineurs (avec justificatifs). Pour ces

deux cas, les droits d'adhésion restent acquis. Le remboursement est effectué à partir de la date de réception des justificatifs par l'association A Corps et Danse. Aucun remboursement ne sera effectué pour les cartes de 10, 20 ou 30 cours de mise en forme, cependant leur validité est d'un an à compter de l'achat de la carte et pourra être reportée dans certains cas (ex : Covid-19).

Gala de fin d'année :

La participation au gala et aux répétitions selon le planning ci-dessous sont obligatoires pour tous les élèves des cours de danse. Les élèves ayant un impératif sont priés de prévenir l'association dans les plus brefs délais, pour le respect du travail collectif et des autres élèves. Pour les élèves de 4 à 15 ans, les parents souhaitant aider dans les coulisses sont tenus d'être présents aux 3 derniers cours de l'année.

Le dernier vendredi avant la semaine de gala : répétition de la danse finale et des saluts à la salle de danse du Gymnase Berthier de 17h30 à 19h30.

Le mercredi de la semaine du gala : répétition et séance photo sur le lieu du Gala : 14h30 à 18h pour les 4-10 ans, 14h30 à non défini pour les autres.

Le jeudi, filage (répétition conditions spectacle) : 17h30 à 21h.

Samedi et samedi, représentation : coulisse ouverte à partir de 18h (prévoir une arrivée 1h30 avant le début de la représentation).

Lors des répétitions et des représentations, merci de prévoir une bouteille d'eau et un repas.

Les costumes et accessoires de Gala :

Ils sont la propriété de l'élève mais ne doivent pas être utilisés en dehors des cours jusqu'au Gala.

Ils doivent être marqués (nom, prénom et groupe de l'élève).

Communication :

Chaque élève, parent d'élève ou enseignant donne l'autorisation à l'association d'utiliser son image ponctuellement sur tout support de communication.

Fin des cours :

Pour la danse, l'année se termine à la fermeture du rideau de la dernière représentation.

Lors du gala, nous vous communiquerons la date du goûter, durant lequel nous visionnons la vidéo du Gala.

Pour la mise en forme, les cours se terminent à la fin de l'année scolaire. Les élèves des cours de danse ayant au moins 16 ans peuvent assister aux cours de mise en forme après le Gala.

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées. L'association s'engage à vous communiquer tout élément changeant mais ne peut en être tenue responsable.